LUDIS
Société par actions simplifiée au capital de 51 206 euros
Siège social : 2 route de Fontenay - 85400 LUCON
332 429 570 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JANVIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 3 329 440,31 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 329 440,31 euros
A titre de dividendes Soit 58,60 euros par action	3 000 671,60 euros
Le solde En totalité au compte « autres réserves ».	328 768,71 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 3 000 671,60 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 3 février 2026.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2023 :
3 050 341,42 euros, soit 59,57 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 3 050 341,42 euros

Exercice clos le 30 septembre 2024 :
2 509 094,00 euros, soit 49,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 509 094,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2026

Cette résolution est :
* adoptée par 11 associés représentant 51104 voix,
* rejetée par - associés représentant - voix,
étant précisé que - associés représentants - voix se sont abstenus.
En conséquence, cette résolution est adoptée.

Certifié conforme
Le Président
Morgan DESFONTAINES

DUO SOLUTIONS

« partenaire d'avenirs »

LUDIS

Société par actions simplifiée au capital de 51 206 €
Siège social : 2 route de Fontenay
85400 LUÇON

N° SIRET : 332 429 570 00036
Code APE : 4711F
RCS LA ROCHE SUR YON : 332 429 570



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

SOMMAIRE

Page n° :

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2025 *1 à 4*

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe

LUDIS

Société par actions simplifiée au capital de 51 206 €
Siège social : 2 route de Fontenay
85400 LUÇON

N° SIRET : 332 429 570 00036
Code APE : 4711F
RCS LA ROCHE SUR YON : 332 429 570

	FIN DE MANDAT
Président : Monsieur Morgan DESFONTAINES	*Durée illimitée*
Directrice générale : Madame Coralie DESFONTAINES-GILET	*Durée illimitée*
Commissaire aux comptes titulaire : SAS DUO SOLUTIONS AUDIT	*30/09/2026*

LUDIS

Société par actions simplifiée au capital de 51 206 €
Siège social : 2 route de Fontenay
85400 LUÇON

N° SIRET : 332 429 570 00036
Code APE : 4711F
RCS LA ROCHE SUR YON : 332 429 570



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

Aux associés de la société LUDIS,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LUDIS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

.../...

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du coût d'entrée des immobilisations corporelles et des stocks de marchandises.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

.../...

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

.../...

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 8 janvier 2026

Pour la SAS DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux comptes,
Christine JANET

Signé par Christine Janet
Le 8 janv. 2026

DUO SOLUTIONS

doc_XwxV
tx_MyXkA6Ml621v

Bilan actif	Clôture au 30/09/25 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**44 238 989**	**20 718 236**	**23 520 752**	**22 225 407**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**123 649**	**103 083**	**20 566**	**25 124**
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	123 649	103 083	20 566	25 124
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**43 049 144**	**20 615 153**	**22 433 991**	**21 144 945**
TERRAINS	3 237 340	743 336	2 494 004	2 509 314
CONSTRUCTIONS	27 027 458	11 054 650	15 972 809	16 235 671
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	10 882 791	7 772 442	3 110 349	1 489 503
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 821 989	1 044 725	777 264	742 024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	44 015		44 015	166 014
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	35 550		35 550	2 419
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	**1 066 196**	**1**	**1 066 195**	**1 055 338**
PARTICIPATIONS	1	1		
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS				
TITRES IMMOBILISES DIVERS	934 554		934 554	939 335
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	131 641		131 641	116 003
ACTIF CIRCULANT	**15 520 630**	**18 928**	**15 501 701**	**14 325 182**
STOCKS ET EN-COURS	**8 674 824**		**8 674 824**	**7 882 316**
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	89 698		89 698	112 487
MARCHANDISES	8 585 126		8 585 126	7 769 829
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	**3 418 529**	**378**	**3 418 151**	**3 158 573**
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	319 356	378	318 978	341 790
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 099 174		3 099 174	2 816 783
CREANCES DIVERSES (3)	**460 805**		**460 805**	**393 798**
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**300 000**	**18 551**	**281 450**	**270 473**
DISPONIBILITES	**2 371 875**		**2 371 875**	**2 436 608**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	**294 596**		**294 596**	**183 413**
TOTAL GENERAL	**59 759 619**	**20 737 165**	**39 022 454**	**36 550 589**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

CERTIFIE CONFORME

Visé par le commissaire aux comptes

Bilan passif	Clôture au 30/09/25 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	**19 965 009**	**19 144 663**
CAPITAL	**51 206**	**51 206**
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	**2 733 753**	**2 733 753**
RESERVES	**13 850 610**	**13 116 847**
RESERVE LEGALE	5 121	5 121
AUTRES RESERVES	13 845 489	13 111 726
RESULTAT DE L'EXERCICE	**3 329 440**	**3 242 857**
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**127 267**	**248 133**
PROVISIONS POUR RISQUES	**127 267**	**248 133**
DETTES(1)	**18 930 178**	**17 157 794**
DETTES FINANCIERES	**5 699 470**	**4 961 023**
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	5 640 668	4 836 424
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	58 802	124 599
DETTES D'EXPLOITATION	**12 755 012**	**11 836 668**
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 119 525	6 422 969
DETTES FISCALES ET SOCIALES	5 301 785	5 193 663
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	333 702	220 036
DETTES DIVERSES	**473 562**	**360 103**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	433 208	346 070
AUTRES DETTES DIVERSES	40 354	14 033
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**2 134**	
TOTAL GENERAL	**39 022 454**	**36 550 589**
(1) Dont à plus d'un an	2 166 663	2 438 788
Dont à moins d'un an	16 763 515	14 719 006
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

CERTIFIE CONFORME

Visé par le commissaire aux comptes

Compte de résultat	Exercice 01/10/24 - 30/09/25 Durée 12 mois	Exercice 01/10/23 - 30/09/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	**122 907 730**	**124 051 651**
VENTES DE MARCHANDISES	119 118 152	120 494 431
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	106 281	83 109
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 443 180	2 188 133
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*121 667 613*	*122 765 673*
REPRISES SUR PROVISIONS	114 721	128 248
TRANSFERTS DE CHARGES	213 377	351 595
AUTRES PRODUITS	912 019	806 135
CHARGES D'EXPLOITATION	**117 151 582**	**118 408 547**
ACHAT DE MARCHANDISES	95 317 688	95 926 295
VARIATION DES STOCKS	-815 298	275 135
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	399 780	398 666
VARIATION DES STOCKS	22 790	4 352
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	6 229 005	6 374 436
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 440 039	1 437 635
SALAIRES ET TRAITEMENTS	9 582 151	9 139 833
CHARGES SOCIALES	2 927 437	2 793 886
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 909 327	1 926 397
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	38	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	119 287	114 721
AUTRES CHARGES	19 339	17 191
RESULTAT D'EXPLOITATION	**5 756 148**	**5 643 103**
PRODUITS FINANCIERS	**31 117**	**156 413**
PARTICIPATIONS	17 703	8 781
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	1 317	48 914
REPRISE DE PROVISIONS	12 097	98 718
CHARGES FINANCIERES	**117 097**	**225 597**
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	116 944	225 597
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	152	
RESULTAT FINANCIER	**-85 980**	**-69 185**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**5 670 168**	**5 573 919**

Visé par le commissaire aux comptes

Compte de résultat	Exercice 01/10/24 - 30/09/25 Durée 12 mois	Exercice 01/10/23 - 30/09/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**140 860**	**59 691**
SUR OPERATIONS DE GESTION		
SUR OPERATION EN CAPITAL	15 428	42 202
REPRISES SUR PROVISIONS	125 432	17 490
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**152 762**	**46 379**
SUR OPERATIONS DE GESTION	93	300
SUR OPERATION EN CAPITAL	4 809	12 667
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	147 860	33 412
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-11 903**	**13 313**
PARTICIPATIONS DES SALARIES	**1 341 424**	**1 320 341**
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	**987 401**	**1 024 033**
TOTAL DES PRODUITS	*123 079 707*	*124 267 755*
TOTAL DES CHARGES	*119 750 267*	*121 024 898*
RESULTAT NET COMPTABLE	**3 329 440**	**3 242 857**

* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	6 300	20 490

Visé par le commissaire aux comptes

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Visé par le commissaire aux comptes

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a procédé à la mise en service d'une station lavage pour un montant de 948 k€, et a effectué des travaux de remodeling de la surface de vente et de sa cafétéria pour un montant de 1 206 k€.

La société a également opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter de cet exercice. Ce groupe se compose de la société mère la S.A.S M OCEAN et de sa filiale la S.A.S. LUDIS.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

La licence 4ème catégorie est inscrite pour sa valeur d'acquisition ; elle n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Visé par le commissaire aux comptes

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 5 à 25 ans
- Constructions : 25 ans
- Agencements des constructions : 6 à 25 ans
- Agencements divers : 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 2 à 12 ans
- Matériel de transport : 3 à 7 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douanes et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Visé par le commissaire aux comptes

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 51 206 actions de 1 euro.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	51 206			51 206
Primes d'émission, de fusion, ...	2 733 753			2 733 753
Réserves	13 116 846	733 763		13 850 610
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	3 242 857		3 242 857	
Résultat de l'exercice N		3 329 440		3 329 440
	19 144 663	4 063 204	3 242 857	19 965 009

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	119 149	4 500		123 649
Immobilisations corporelles	40 803 628	3 337 175	1 091 659	43 049 144
Immobilisations financières - titres	939 336	28	4 809	934 555
Immobilisations financières - créances	116 126	15 639	124	131 641
	41 978 239	3 357 341	1 096 592	44 238 989

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	94 025	9 058		103 083
Immobilisations corporelles	19 658 683	1 930 359	973 889	20 615 153
	19 752 707	1 939 417	973 889	20 718 235

Dont dotation :	- *Linéaire*	*1 707 750*
	- *Dégressive*	*201 576*
	- *Exceptionnelle*	*30 090*

Visé par le commissaire aux comptes

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges [1]	248 133	119 287	240 153	127 267
Dépréciations de l'actif immobilisé	125		124	1
Dépréciations de l'actif circulant	30 864	38	11 974	18 928
	279 121	119 325	252 250	146 196
Dont dotation : - *Exploitation*		*119 325*	*114 721*	
- *Financier*			*12 097*	
- *Exceptionnel*			*125 432*	

[1] La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 114 721
- montants repris parce que devenus sans objet : 125 432

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- En début d'exercice, le poste provision pour risques et charges était composé d'un montant de 100 k€ représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale (agissant pour notre compte) assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une pratique commerciale contrevenant aux dispositions de l'article L 442-6,I,1° du code de commerce. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. Le 25/06/2025, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce rejet a mis fin à la procédure contentieuse. La provision inhérente à ce litige a été reprise sur l'exercice.

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 119 k€.

- Un litige prud'homal à hauteur de 8 k€.

Visé par le commissaire aux comptes

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	131 641		131 641
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 418 529	3 418 529	
Créances diverses	460 805	460 805	
Charges constatées d'avance	294 596	294 596	
	4 305 572	4 173 930	131 641

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	7 750	7 750		
[illegible] (1)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Emprunts & dettes financières divers (2)	58 802	6 956		51 846
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	12 755 012	12 755 012		
Dettes diverses	473 562	473 562		
Produits constatés d'avance	2 134	2 134		
	18 930 178	16 763 515	2 114 817	51 846

() Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires* *7 750*
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice *5 743 321*
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice *4 922 292*
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales *6 334*

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Moins-value latente au début de l'exercice 30 524
- Moins-value latente à la fin de l'exercice 18 551

La moins-value latente est provisionnée.

Visé par le commissaire aux comptes

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un centre auto, d'une parfumerie, d'une brasserie et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	79 833 389	79 283 612
Drive	10 357 316	9 321 834
Station-Service	30 584 391	33 302 089
Restauration	892 517	858 139
	121 667 613	122 765 673

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	21
Agents de maîtrise	25
Employés	275
	321

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Visé par le commissaire aux comptes

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	93	-
Cession d'immobilisations corporelles	147 860	10 301
Cessions d'immobilisations financières	4 809	5 127
Provisions pour risques et charges	-	125 432
	152 762	140 860

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés *(ordonnance du 21/10/1986)*	511 055
L'intéressement des salariés *(loi du 07/11/1990)*	830 369
	1 341 424

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. M OCÉAN.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 337 935
Impôt concernant le résultat exceptionnel *(participation des salariés incluse)*	- 350 534
	987 401

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	239 449
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	240 601

Visé par le commissaire aux comptes

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	6 626 321	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	1 005 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles **Néant**

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80 % (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 29.08 % ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2024 ;

(*) *Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.*

(**) *Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.*

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 523 000 €

Visé par le commissaire aux comptes

La société LUDIS externalise, en partie, la gestion de ses indemnités de départ à la retraite via l'organisme AVIVA. Ce fonds est alimenté sous la forme de versements libres. La valeur du fonds au 08 octobre 2025 net des versements de l'année est de 161 163 €.

Entreprises liées

	S.A.S. M OCÉAN 2 Route de Fontenay 85 400 LUCON RCS : 493 601 579
Participations	-
Dépréciation participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Immobilisations financières diverses	-
Clients et comptes rattachés	1 200
Créances diverses	153 339
Charges constatées d'avance	-
Emprunts et dettes financières divers	6 300
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Autres dettes diverses	-
Produits de participation	-
Valeurs mobiliers et créances de l'actif immobilisé	-
Intérêts et charges assimilées	6 300

Filiales et participations détenues **Néant**

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. M OCÉAN

2 Route de Fontenay

85 400 LUCON

R.C.S. : 493 601 579

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Visé par le commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés
Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique
RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

S.A.S. LUDIS

2, route de Fontenay – 85400 LUCON
S.A.S. au capital de 51 206 €
R.C.S. LA ROCHE SUR YON 332 429 570

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Grégoire BUNOT
Geneviève DURANTEAU
Christian PALVADEAU
Rachel VIOLIN
Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Anne-Laure GRATALOUP
Expert – comptable
Commissaire aux comptes

Thomas BASTHISTE
CVA Audit
Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr
6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier)
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex
www.cvaexperts.fr

Cabinet Vilaine et Associés
Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

Grégoire BUNOT
Geneviève DURANTEAU
Christian PALVADEAU
Rachel VIOLIN
Experts-comptables associés
Commissaires aux comptes

Anne-Laure GRATALOUP
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Thomas BASTHISTE
CVA Audit
Commissaire aux comptes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 25/11/2009, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. LUDIS** relatifs à l'exercice **du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025.**

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	39 022 454 €
■ Chiffre d'affaires	121 667 613 €
■ Bénéfice net comptable	3 329 440 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,
Le 12/12/2025

Boris PRINTEMPS

Rachel VIOLIN

02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr
www.cvaexperts.fr
6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier).
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Bilan actif	Clôture au 30/09/25 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**44 238 989**	**20 718 236**	**23 520 752**	**22 225 407**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**123 649**	**103 083**	**20 566**	**25 124**
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	123 649	103 083	20 566	25 124
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**43 049 144**	**20 615 153**	**22 433 991**	**21 144 945**
TERRAINS	3 237 340	743 336	2 494 004	2 509 314
CONSTRUCTIONS	27 027 458	11 054 650	15 972 809	16 235 671
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	10 882 791	7 772 442	3 110 349	1 489 503
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 821 989	1 044 725	777 264	742 024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	44 015		44 015	166 014
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	35 550		35 550	2 419
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	**1 066 196**	**1**	**1 066 195**	**1 055 338**
PARTICIPATIONS	1	1		
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS				
TITRES IMMOBILISES DIVERS	934 554		934 554	939 335
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	131 641		131 641	116 003
ACTIF CIRCULANT	**15 520 630**	**18 928**	**15 501 701**	**14 325 182**
STOCKS ET EN-COURS	**8 674 824**		**8 674 824**	**7 882 316**
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	89 698		89 698	112 487
MARCHANDISES	8 585 126		8 585 126	7 769 829
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	**3 418 529**	**378**	**3 418 151**	**3 158 573**
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	319 356	378	318 978	341 790
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 099 174		3 099 174	2 816 783
CREANCES DIVERSES (3)	**460 805**		**460 805**	**393 798**
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**300 000**	**18 551**	**281 450**	**270 473**
DISPONIBILITES	**2 371 875**		**2 371 875**	**2 436 608**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	**294 596**		**294 596**	**183 413**
TOTAL GENERAL	**59 759 619**	**20 737 165**	**39 022 454**	**36 550 589**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

CERTIFIE CONFORME

Bilan passif	Clôture au 30/09/25 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	**19 965 009**	**19 144 663**
CAPITAL	**51 206**	**51 206**
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	**2 733 753**	**2 733 753**
RESERVES	**13 850 610**	**13 116 847**
RESERVE LEGALE	5 121	5 121
AUTRES RESERVES	13 845 489	13 111 726
RESULTAT DE L'EXERCICE	**3 329 440**	**3 242 857**
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**127 267**	**248 133**
PROVISIONS POUR RISQUES	**127 267**	**248 133**
DETTES(1)	**18 930 178**	**17 157 794**
DETTES FINANCIERES	**5 699 470**	**4 961 023**
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	5 640 668	4 836 424
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	58 802	124 599
DETTES D'EXPLOITATION	**12 755 012**	**11 836 668**
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 119 525	6 422 969
DETTES FISCALES ET SOCIALES	5 301 785	5 193 663
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	333 702	220 036
DETTES DIVERSES	**473 562**	**360 103**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	433 208	346 070
AUTRES DETTES DIVERSES	40 354	14 033
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**2 134**	
TOTAL GENERAL	**39 022 454**	**36 550 589**
(1) Dont à plus d'un an	2 166 663	2 438 788
Dont à moins d'un an	16 763 515	14 719 006
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

CERTIFIE CONFORME

Compte de résultat	Exercice 01/10/24 - 30/09/25 Durée 12 mois	Exercice 01/10/23 - 30/09/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	**122 907 730**	**124 051 651**
VENTES DE MARCHANDISES	119 118 152	120 494 431
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	106 281	83 109
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 443 180	2 188 133
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*121 667 613*	*122 765 673*
REPRISES SUR PROVISIONS	114 721	128 248
TRANSFERTS DE CHARGES	213 377	351 595
AUTRES PRODUITS	912 019	806 135
CHARGES D'EXPLOITATION	**117 151 582**	**118 408 547**
ACHAT DE MARCHANDISES	95 317 688	95 926 295
VARIATION DES STOCKS	-815 298	275 135
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	399 780	398 666
VARIATION DES STOCKS	22 790	4 352
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	6 229 005	6 374 436
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 440 039	1 437 635
SALAIRES ET TRAITEMENTS	9 582 151	9 139 833
CHARGES SOCIALES	2 927 437	2 793 886
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 909 327	1 926 397
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	38	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	119 287	114 721
AUTRES CHARGES	19 339	17 191
RESULTAT D'EXPLOITATION	**5 756 148**	**5 643 103**
PRODUITS FINANCIERS	**31 117**	**156 413**
PARTICIPATIONS	17 703	8 781
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	1 317	48 914
REPRISE DE PROVISIONS	12 097	98 718
CHARGES FINANCIERES	**117 097**	**225 597**
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	116 944	225 597
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	152	
RESULTAT FINANCIER	**-85 980**	**-69 185**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**5 670 168**	**5 573 919**

Compte de résultat	Exercice 01/10/24 - 30/09/25 Durée 12 mois	Exercice 01/10/23 - 30/09/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**140 860**	**59 691**
SUR OPERATIONS DE GESTION		
SUR OPERATION EN CAPITAL	15 428	42 202
REPRISES SUR PROVISIONS	125 432	17 490
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**152 762**	**46 379**
SUR OPERATIONS DE GESTION	93	300
SUR OPERATION EN CAPITAL	4 809	12 667
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	147 860	33 412
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-11 903**	**13 313**
PARTICIPATIONS DES SALARIES	**1 341 424**	**1 320 341**
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	**987 401**	**1 024 033**
TOTAL DES PRODUITS	*123 079 707*	*124 267 755*
TOTAL DES CHARGES	*119 750 267*	*121 024 898*
RESULTAT NET COMPTABLE	**3 329 440**	**3 242 857**

* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	6 300	20 490

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a procédé à la mise en service d'une station lavage pour un montant de 948 k€, et a effectué des travaux de remodeling de la surface de vente et de sa cafétéria pour un montant de 1 206 k€.

La société a également opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter de cet exercice. Ce groupe se compose de la société mère la S.A.S M OCEAN et de sa filiale la S.A.S. LUDIS.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

La licence 4ème catégorie est inscrite pour sa valeur d'acquisition ; elle n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 5 à 25 ans
- Constructions : 25 ans
- Agencements des constructions : 6 à 25 ans
- Agencements divers : 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 2 à 12 ans
- Matériel de transport : 3 à 7 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douanes et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 51 206 actions de 1 euro.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	51 206			51 206
Primes d'émission, de fusion, ...	2 733 753			2 733 753
Réserves	13 116 846	733 763		13 850 610
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	3 242 857		3 242 857	
Résultat de l'exercice N		3 329 440		3 329 440
	19 144 663	4 063 204	3 242 857	19 965 009

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	119 149	4 500		123 649
Immobilisations corporelles	40 803 628	3 337 175	1 091 659	43 049 144
Immobilisations financières - titres	939 336	28	4 809	934 555
Immobilisations financières - créances	116 126	15 639	124	131 641
	41 978 239	3 357 341	1 096 592	44 238 989

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	94 025	9 058		103 083
Immobilisations corporelles	19 658 683	1 930 359	973 889	20 615 153
	19 752 707	1 939 417	973 889	20 718 235

Dont dotation :	- *Linéaire*	*1 707 750*
	- *Dégressive*	*201 576*
	- *Exceptionnelle*	*30 090*

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges [1]	248 133	119 287	240 153	127 267
Dépréciations de l'actif immobilisé	125		124	1
Dépréciations de l'actif circulant	30 864	38	11 974	18 928
	279 121	119 325	252 250	146 196
Dont dotation : - *Exploitation*		*119 325*	*114 721*	
- *Financier*			*12 097*	
- *Exceptionnel*			*125 432*	

[1] La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 114 721
- montants repris parce que devenus sans objet : 125 432

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- En début d'exercice, le poste provision pour risques et charges était composé d'un montant de 100 k€ représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale (agissant pour notre compte) assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une pratique commerciale contrevenant aux dispositions de l'article L 442-6,I,1° du code de commerce. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. Le 25/06/2025, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce rejet a mis fin à la procédure contentieuse. La provision inhérente à ce litige a été reprise sur l'exercice.

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 119 k€.

- Un litige prud'homal à hauteur de 8 k€.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	131 641		131 641
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 418 529	3 418 529	
Créances diverses	460 805	460 805	
Charges constatées d'avance	294 596	294 596	
	4 305 572	4 173 930	131 641

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	7 750	7 750		
Emprunts bancaires (1)	5 632 918	3 518 101	2 114 817	
Emprunts & dettes financières divers (2)	58 802	6 956		51 846
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	12 755 012	12 755 012		
Dettes diverses	473 562	473 562		
Produits constatés d'avance	2 134	2 134		
	18 930 178	16 763 515	2 114 817	51 846

() Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires* *7 750*
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice *5 743 321*
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice *4 922 292*
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales *6 334*

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Moins-value latente au début de l'exercice 30 524
- Moins-value latente à la fin de l'exercice 18 551

La moins-value latente est provisionnée.

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un centre auto, d'une parfumerie, d'une brasserie et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	79 833 389	79 283 612
Drive	10 357 316	9 321 834
Station-Service	30 584 391	33 302 089
Restauration	892 517	858 139
	121 667 613	122 765 673

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	21
Agents de maîtrise	25
Employés	275
	321

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	93	-
Cession d'immobilisations corporelles	147 860	10 301
Cessions d'immobilisations financières	4 809	5 127
Provisions pour risques et charges	-	125 432
	152 762	140 860

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés *(ordonnance du 21/10/1986)*	511 055
L'intéressement des salariés *(loi du 07/11/1990)*	830 369
	1 341 424

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. M OCÉAN.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 337 935
Impôt concernant le résultat exceptionnel *(participation des salariés incluse)*	- 350 534
	987 401

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	239 449
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	240 601

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	6 626 321	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	1 005 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles **Néant**

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80 % (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 29.08 % ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2024 ;

() Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.*

*(**) Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.*

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 523 000 €

La société LUDIS externalise, en partie, la gestion de ses indemnités de départ à la retraite via l'organisme AVIVA. Ce fonds est alimenté sous la forme de versements libres. La valeur du fonds au 08 octobre 2025 net des versements de l'année est de 161 163 €.

Entreprises liées

	S.A.S. M OCÉAN 2 Route de Fontenay 85 400 LUCON RCS : 493 601 579
Participations	-
Dépréciation participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Immobilisations financières diverses	-
Clients et comptes rattachés	1 200
Créances diverses	153 339
Charges constatées d'avance	-
Emprunts et dettes financières divers	6 300
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Autres dettes diverses	-
Produits de participation	-
Valeurs mobiliers et créances de l'actif immobilisé	-
Intérêts et charges assimilées	6 300

Filiales et participations détenues **Néant**

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. M OCÉAN

2 Route de Fontenay

85 400 LUCON

R.C.S. : 493 601 579

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.